

# Pôle CARE 1<sup>er</sup> degré - Cellule d'Aide aux Relations entre Elèves

Prévenir, soutenir et accompagner les enfants dans les situations d'intimidation

La situation est révélée à l'école par :

- L'enfant intimidé
- Les parents
- Les enseignants
- Un enfant témoin

La situation est révélée à l'IEN par un appel au 3020

Dans la journée, réunion de l'équipe pédagogique et saisie des faits et des propos sur la fiche CARE 1

En parallèle, soutien à l'enfant intimidé, la cible

Analyse de la situation par le CAAEE et saisine de l'IEN

La situation n'est pas de l'intimidation et relève de :

- L'équipe pédagogique ;
- Le directeur ;
- Le RASED ;
- Le Médecin scolaire ;
- L'IEN ;
- La Commune ;
- Les partenaires de soin (CMPP, ...) ;
- Le département (ASE, PMI, ...).

La situation est analysée comme étant de l'intimidation, transmission de la fiche CARE 1 à l'IEN

Analyse de la situation et des éléments transmis par l'Inspectrice et la CPC

La situation est de l'intimidation : Mise en place du protocole

Entretiens avec les intimidateurs présumés/les témoins, par le binôme du secteur, dans les horaires scolaires, hors temps de classe

Entretien avec la cible

Rencontre avec les parents

Réunion du pôle pour bilan

Information aux équipes pédagogiques

Au cours de l'année (et éventuellement à différents moments de la scolarité), rencontres de régulation avec les intimidateurs présumés et l'élève intimidé.

